

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 15 MARS 2010
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille neuf, le 15 mars à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs DEZELU, BERRUE, CHARPENTIER, CHESNEAU, CHOPINEAU, DELANOUE, HENault, MICHOUX et PITAULT

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs COLAS DES FRANCS, COUTAN, DELAITRE, LEHOUX et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mesdames BOUCHENY et PRIOL, Messieurs DERBOIS, DUBOIS, DOUCET et LAHAYE

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Messieurs DAVID, HENRY, NIEUVIARTS et OUVRY

Etait excusé : Monsieur CHAUVET, receveur syndical

Assistaient à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat,
M^{me} BRAS, secrétaire du syndicat,
M. AFFOUARD, responsable technique

Monsieur NIEUVARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 8 février 2010

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le compte-rendu du 8 février dernier.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du compte de gestion 2009

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Compte de Gestion doit intervenir préalablement à celui du vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Aussi, il est donc proposé de se prononcer sur le compte de gestion produit par **Monsieur CHAUVET**.

Monsieur DEZELU informe les membres du comité syndical que les résultats du Compte Administratif 2009 sont parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion 2009.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2009.

III. Examen et vote du Compte Administratif 2009

Les membres du Comité Syndical ont été destinataires de plusieurs documents tels que le Compte Administratif 2009, le détail des comptes, les dépenses de fonctionnement 2009 mandatées en 2010, le détail des dépenses mandatées en 2010, le projet d'amortissements 2009 et les propositions d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président donne lecture des résultats du Compte Administratif 2009 qui se résume comme suit :

- Recettes de fonctionnement	4 716 150,00 €
- Dépenses de fonctionnement	4 228 458,56 €
- Excédent de fonctionnement	428 691,44 €
- Recettes d'investissement :	1 155 615,82 €
- Dépenses d'investissement :	1 035 192,31 €
- Excédent d'investissement	125 420,51 €
<u>Résultat global excédent</u>	<u>613 111,95 €</u>

Monsieur le Président ayant quitté la salle, **Monsieur LEHOUX**, 1^{er} vice-président assure la présidence et demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2009.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2009 tel que présenté et conforme au compte de gestion du receveur.

IV. Affectation de résultats

Les résultats du Compte Administratif 2009 se résument ainsi :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **428 691,44 €**
- un excédent cumulé d'investissement de **125 420,15 €**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement sur les comptes suivants :

- 1068 (affectation complémentaire en réserves) **315 000 €**
- 002 (affectation à l'excédent reporté de fonctionnement) **456 191 €**

Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

V. Projet d'amortissement 2009

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le projet d'amortissement adressé avec la convocation.

Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité le projet tel que proposé.

VI. Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe

Afin de pérenniser deux emplois, il est décidé de créer 2 postes d'adjoints techniques.

Monsieur OUVRY s'interroge sur l'opportunité de ces recrutements dans l'éventualité de la modification des fréquences de collecte sur La Ferté-Saint-Aubin.

Les deux agents recrutés sur ces postes seront affectés pour l'un à la conduite des bennes à Ordures Ménagères et pour l'autre agent à l'exploitation du quai de transfert ainsi qu'à l'entretien des déchèteries.

Au vu des besoins actuels et futurs, ces deux emplois sont nécessaires au fonctionnement du service.

A ce titre, **Monsieur DEZELU** informe les membres du Comité Syndical que 3 agents en contrat avec la Société Eclair verront leurs missions s'achever à partir du 12 avril, date de la nouvelle organisation du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité la création de ces deux postes à compter du 1^{er} avril 2010.

VII. Travail exceptionnel des samedis

La modification de collecte des emballages a contraint le service à effectuer une refonte de l'ensemble du planning des collectes.

De ce fait, certains samedis seront travaillés les semaines comportant des jours fériés.

Aussi, les agents seront soumis à l'obligation de service les samedis concernés.

Il est proposé les modalités suivantes :

- une journée de repos compensateur travaillé par agent. Cette journée sera acquise dès lors que le samedi aura été travaillé.
- Majoration de ces heures au cas où le nombre d'heures défini dans leur cadre d'emploi sera atteint.

Dans l'hypothèse où une obligation de présence sur plusieurs samedis serait nécessaire au cours du même mois, les heures seront majorées comme suit :

- de 1 à 14 heures par mois : 25 %
- de 15 à 25 heures par mois : 50 %

Monsieur le Président informe que des sanctions seront appliquées si un agent venait à ne pas se conformer à l'obligation de service.

Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

Monsieur OUVRY demande que le site internet du S.M.I.C.T.O.M. reprenne ces informations.

VIII. Orientations Budgétaires

Lors de la réunion de la commission des finances et du Bureau en date du 11 mars 2010, les membres présents ont retenu une des trois options proposées qui est la suivante :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Chapitre 21		2 081 695 €	
2158	Autres	2 100 €	
	Chargeur démarreur	700,00	
	Scie à onglets	400,00	
	Souffleur thermique	600,00	
	Armoire local garage	400,00	
2182	Matériel de transport	427 600 €	
	Véhicule léger utilitaire	14 000,00	
	Ensemble Benne à Ordures Ménagères	200 000,00	
	Porteur Remorqueur	210 000,00	
	Panneaux com. 3 bennes X 1200	3 600,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 600 €	
	Ordinateur direction et compta	1 600,00	
21882	Colonnes et conteneurs	1 626 395 €	
	5 colonnes (3 verres et 2 jm)	7 800,00	
	Conteneur DEEE (local : 33 m3)	6 600,00	
	Conteneur DMS (local : 31 m3)	9 500,00	
	CONTENEURISATION : achat bacs OM + bacs CS	1 602 495,00	
21883	Bennes de déchetteries	24 000 €	
	4 Caissons 30 m3	24 000,00	
Chapitre 23		95 710 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	95 710 €	
	WC chimiques Marcilly en Vilette	1 710,28	
	LAMOTTE B : Muret sur plate forme déchets verts	4 000,00	
	Remplacement complet pont roulant	70 000,00	
	Bâtiment (étude sol et architecte)	20 000,00	
		TOTAUX	2 177 405 €

Concernant la dépense relative à l'achat de conteneurs, **Monsieur OUVRY** pose les questions suivantes :

- la dotation concerne-t-elle la totalité du secteur ?
- ne serait-il pas plus prudent d'étaler la dépense et de n'inscrire au budget que les crédits correspondant à l'achat seul des bacs qui seront distribués.

Monsieur OUVRY pense que le fait de conteneurisation engendre des réflexions sur les volumes et fréquences de collecte des usagers.

Monsieur NIEUVIARTS informe les membres du Comité Syndical que la réunion du 11 mars dernier a donné lieu à un long débat sur les crédits à inscrire au budget.

Des simulations faites au cours de cette réunion ont démontré que le coût par habitant ne diminuait pas pour les habitants de La Ferté-Saint-Aubin malgré une diminution des crédits liés à la conteneurisation.

Monsieur NIEUVIARTS tient à rappeler que la priorité de conteneurisation sera donnée à La Ferté-Saint-Aubin de manière à ce que la fréquence de collecte puisse être réduite pour les emballages ménagers.

Le marché qui sera prochainement lancé prévoit une dotation pour les deux flux (Ordures Ménagères et Collecte Sélective).

Monsieur OUVRY réfute l'augmentation du coût sur la Ferté-Saint-Aubin arguant d'une diminution de service donnant comme exemple la fermeture le dimanche de la déchèterie.

Monsieur DEZELU répond à ce propos en rappelant que le S.M.I.C.T.O.M. a procédé à une augmentation des plages horaires d'ouverture de cette déchèterie.

Monsieur DEZELU demande aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires 2009.

Monsieur OUVRY rappelle qu'il ne s'agit que d'un débat qui n'est pas soumis au vote.

IX. Questions diverses

- Construction d'un bâtiment administratif : en octobre 2009, des crédits avaient été inscrits au compte 2031 destinés à financer une étude en vue de prévoir la construction d'un bâtiment à Nouan-le-Fuzelier. Afin de lancer les diverses consultations telles que les études de sol ou les frais d'architecte, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces études.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Modification de fréquence de collecte sur La Ferté-Saint-Aubin :

Les services du S.M.I.C.T.O.M. vont rédiger prochainement le cahier des charges pour l'appel d'offre concernant la conteneurisation des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers.

De manière à prévoir la dotation en bacs avec des volumes appropriés pour chaque foyer de l'ensemble des 24 communes du S.M.I.C.T.O.M., un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de La Ferté-Saint-Aubin sur une éventuelle modification de fréquence des Ordures Ménagères sur sa commune.

- **Monsieur NIEUVIARTS** pense qu'il convient d'organiser une réunion avec les représentants des quatre Communautés de Communes afin d'étudier conjointement les impacts liés à la mise en place éventuelle de la tarification incitative.

En effet, le passage de la Redevance Incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères entraînerait des retombées significatives.

Monsieur OUVRY abonde dans ce sens et souhaite que de multiples réflexions soient envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.